

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 avril 2010

CRÉATION DES MAISONS D'ASSISTANTS MATERNELS - (n° 2445)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 30

présenté par  
Mme Bello, Mme Billard, Mme Fraysse, M. Gremetz, M. Muzeau  
et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

-----  
**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« Le nombre d'enfants de moins de six ans accueillis simultanément dans une même maison ne peut excéder douze ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

De l'avis de l'immense majorité des professionnels de la petite enfance, la limite de 16 enfants accueillis dans une même maison sous la responsabilité de 4 assistants maternels est excessive. Les auteurs de cet amendement proposent donc de limiter à 12 le nombre d'enfants pouvant être simultanément accueillis dans ces structures.